

JUSTICE

“Je veux connaître les causes exactes de la mort de mon frère”

GASNY Samedi 17 juin, le tribunal administratif de Rouen a enjoint l'hôpital d'Évreux de reprendre les soins dispensés à l'un de ses patients, dont son alimentation stoppée le 8 juin. Christophe Lepeltier, 51 ans, est décédé le lendemain. Sa sœur a engagé une action.

DELPHINE LETAINTURIER

J'ai besoin de connaître les causes exactes de la mort de Christophe... » Aline Lepeltier parle calmement, sans colère, mais sa voix ne dissimule pas l'immense peine qui l'étreint depuis que son frère, âgé de 51 ans, a rendu son dernier souffle, alors qu'elle était à ses côtés. Elle, sa seule famille. C'était le dimanche 18 juin, à 18 h 33, au centre hospitalier intercommunal Eure-Seine, à Évreux. La veille au soir, elle venait pourtant d'obtenir, par ordonnance du tribunal administratif de Rouen, en référé liberté, la suspension de la décision de l'hôpital.

« L'orientation avait été donnée pour un transfert sur un autre établissement mais la dégradation de l'état santé de Christophe Lepeltier avait ensuite rendu impossible, sur le plan médical, cette option »

Sylvaine Ducout du CHI Eure-Seine

Une décision qu'elle n'avait pas comprise. « On m'avait annoncé, le 9 juin, que l'alimentation de mon frère était arrêtée, que ce soit par voie intraveineuse ou par voie gastrique », rapporte Aline Lepeltier, qui s'était alors inquiétée de ce qu'il allait advenir de son aîné. Elle l'avait déjà vu fondre à vue d'œil depuis sa prise en charge en urgence, le 4 avril, à la suite d'un accident vasculaire cérébral hémor-



Aline Lepeltier et son frère Christophe avaient projeté de visiter l'Égypte ensemble... Le rêve s'est effondré pour Aline

ragique le terrassant et le laissant inconscient à son domicile, à Gasny. « Il avait perdu au moins 10 kg, il n'avait plus que la peau sur les os... »

LA DÉCISION D'ARRÊTER L'ALIMENTATION DU PATIENT

Démunie, Aline Lepeltier avait déposé plainte et contacté M^e Marie Leroux, avocate à Rouen, le vendredi 16 juin. « On était sur une si-

tuation séquelle lourde mais avec une évolution neurologique favorable. Monsieur Lepeltier avait au départ été pris en charge en réanimation à Évreux. Puis, comme il avait réagi à de nombreux stimuli, il avait été envisagé un transfert vers un autre établissement de santé en unité d'éveil et rééducation », expose M^e Leroux. Seulement, le manque de place avait obligé à

faire patienter Christophe Lepeltier dans un service de soins palliatifs dès le 26 mai. Sa sœur s'était alors étonnée de cette orientation vers un service de fin de vie. « On m'a dit que c'était l'unité vraiment capable de recevoir mon frère, où la prise en charge prévoit une infirmière pour douze patients, mais il n'était pas prévu de rééducation... » La situation s'était

dégradée au vu d'une alimentation rendue difficile.

Lors de l'audience au tribunal administratif, le CHI Eure-Seine a mentionné des étouffements et des sondes et perfusions arrachées par Christophe Lepeltier. Ce qui avait conduit, le 8 juin, à l'issue d'une réunion éthique, le médecin chargé du suivi du patient à acter la décision d'arrêter les soins actifs au profit de soins de confort exclusivement. « Je n'ai été informée que le lendemain... », clame la sœur. Ce qu'a reconnu l'hôpital à l'audience.

« Mon frère vivait normalement. Pour sa mémoire, je veux savoir pourquoi il est mort »

Aline Lepeltier

UNE PROCÉDURE À SUIVRE

Le code de santé publique dispose : « Lorsque le patient est hors d'état d'exprimer sa volonté, la décision de limiter ou d'arrêter les traitements dispensés, [...] ne peut être prise qu'à l'issue de la procédure collégiale [prévue par les textes, NDLR]. » Ce que l'hôpital assure avoir fait. Mais en l'absence de directives anticipées exprimées par le patient, Aline Lepeltier aurait dû être consultée en amont. Et l'avis motivé d'au moins un médecin extérieur ou sans lien de subordination aurait dû être sollicité, ce que l'hôpital ne semble pas avoir été en capacité de démontrer à l'audience du tribunal administratif. « Dans les pièces transmises, il est évoqué une réunion éthique le 8 juin 2023 mais nous n'avons aucun détail, aucune trace d'échanges avec des médecins du CHU ou autre », déplore M^e Leroux. ■

La réponse de l'hôpital Eure-Seine

« Monsieur Lepeltier a bénéficié d'une prise en charge à l'hôpital d'Évreux, avec un certain nombre d'avis pris auprès notamment de médecins parisiens et rouennais », tient à souligner, en premier lieu, Sylvaine Ducout, en charge de l'administration provisoire du CHI Eure-Seine depuis le placement sous tutelle de l'établissement le 15 mai.

« Il y a eu des réunions éthiques et collégiales », garantit aussi Sylvaine Ducout qui indique ensuite qu'Aline Lepeltier « a été reçue plusieurs fois en entretien tout au long de la prise en charge » de son frère. Tenue par le secret, Sylvaine Ducout précise qu'elle ne

peut communiquer de détails sur le dossier médical du défunt. Et a fortiori si l'affaire suit une voie, non plus administrative mais judiciaire. La directrice indique toutefois que, préalablement à l'aggravation de la situation, « l'orientation avait été donnée pour un transfert sur un autre établissement mais la dégradation de l'état santé de M. Lepeltier avait ensuite rendu impossible, sur le plan médical », cette option. Après l'ordonnance du tribunal administratif, le 17 juin, Sylvaine Ducout rapporte que « l'hôpital a, bien entendu, immédiatement suivi l'injonction rendue en référé, mais malheureusement le patient est décédé le dimanche. »

UNE AUTOPSIE AUJOURD'HUI

Une autopsie doit être pratiquée aujourd'hui lundi. « Nous allons engager une action en responsabilité médicale à l'encontre de l'établissement au titre de la prise en charge médicale de monsieur Lepeltier », indique M^e Leroux. Les résultats livreront dans quelques jours les causes de son décès. Sa sœur pourra alors organiser ses obsèques.

Cet homme, qui travaillait comme équipier commercial chez le grossiste alimentaire Métro depuis 2009, adorait le théâtre et avait pratiqué l'escrime en handisport ; discipline qui l'avait d'ailleurs conduit jusqu'au championnat de France en 2006. Christophe Lepeltier était en effet reconnu handicapé à 80 % et était suivi sur le plan neurologique à la suite d'une chute survenue à l'âge de 2 ans. « Mais mon frère vivait normalement dans sa maison, à Gasny... Pour sa mémoire, je veux savoir pourquoi il est mort. »